



Législature 2020-2025  
DELIBERATION N°4-2021  
DU 18 NOVEMBRE 2021

**CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE CONCERNANT DES AMORTISSEMENTS COMPLÉMENTAIRES  
AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021 DE LA COMMUNE DE PERLY-CERTOUX**

Vu l'article 30, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le projet pour la commune d'enregistrer des amortissements complémentaires dans le compte de fonctionnement 2021 comme présenté à la commission des finances et soutenu par celle-ci lors de la séance du 1<sup>er</sup> novembre 2021 consacrée pour l'essentiel à l'examen du budget 2022;

Vu l'impact des amortissements complémentaires proposés en 2021 sur les charges de fonctionnement futures et en particulier les amortissements ordinaires futurs en prévision des importants investissements que devra engager la commune dans un proche avenir;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**

**à l'unanimité des membres présents, soit 15 voix « pour »**

1. De procéder à des amortissements complémentaires en 2021 d'un montant total de 745'000 CHF sur les investissements suivants :

- Compte 3420.601.14010.20 Cheminement piétonnier (mail) 1ère étape	40'000 CHF	
- Compte 3420.131.14040.20 Rénovation & aménagement Espace 267 (Ex Maison Besson)	40'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 34.383 du compte de résultat</b>		<b>80'000 CHF</b>
- Compte 6150.019.14010.20 Aménagement chemin du Relai	40'000 CHF	
- Compte 6150.028.14010.20 Zone 20 et aménagement 4 places - village Perly	600'000 CHF	
<b>Total à charge de la rubrique 61.383 du compte de résultat</b>		<b>640'000 CHF</b>

- Compte 7301.602.14033.20  
Création eco-point chemin piétonnier/Relai 25'000 CHF  
**Total à charge de la rubrique 73.383 du compte de résultat 25'000 CHF**

2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2021 sous les rubriques :

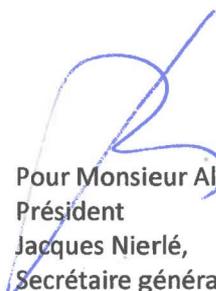
34.383 pour un montant de 80'000 CHF

61.383 pour un montant de 640'000 CHF

73.383 pour un montant de 25'000 CHF

3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 745'000 CHF.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.



Pour Monsieur Alan Torselletti,  
Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général